

Le Port de Dieppe, acteur majeur de l'économie normande

Le Comité Syndical du Port de Dieppe s'est réuni jeudi 7 décembre 2017 sous la présidence d'Hervé Morin, président de la Région Normandie et du Syndicat Mixte du Port de Dieppe. A l'occasion de cette séance, les représentants des collectivités membres du Syndicat Mixte ont examiné les Orientations Budgétaires 2018 et adopté plusieurs délibérations concernant les travaux de sécurisation du terminal Transmanche, l'adaptation des tarifs portuaires, le projet de réalisation d'une base de maintenance pour l'éolien en mer, ou encore le soutien aux animations et activités associatives.

Le port de Dieppe moteur de croissance bleue

Transmanche/Commerce : 1 730 937 tonnes de marchandises ont été traitées sur le port de Dieppe entre janvier et novembre 2017 : 1 338 314 tonnes de fret Transmanche, 118 466 tonnes de marchandises dans le bassin de commerce et 271 107 tonnes de graves de mer dans l'avant-port. La période est marquée par l'accroissement des trafics bénéficiant d'opérations de grutage avec en particulier une hausse importante des importations d'éoliennes. La troisième rotation quotidienne mise en place pendant la saison estivale confirme l'intérêt de la ligne Dieppe Newhaven avec 356 394 passagers, 121 552 voitures, 14141 « autres véhicules de tourisme » (autocars, caravanes, petites remorques, bicyclettes...), 42810 camions ont emprunté la liaison Dieppe-Newhaven, le nombre de remorques non accompagnées enregistre une nouvelle hausse pour la troisième année consécutive avec 8282 remorques contre 7921 au 30 novembre 2016 (+4,5%).

Pêche : 928 tonnes de poissons ont été vendues en criée entre janvier et novembre 2017 (+13,7%). L'apport en coquille Saint-Jacques totalise 1827 tonnes (+ 37%). La campagne 2017/2018 affiche un prix moyen de 3,26 € avec une production de 896 tonnes sur les 2 premiers mois (+30%). **Plaisance** 1863 bateaux visiteurs ont fait escale au port de Dieppe. 7965 nuitées ont été enregistrées. 362 navires de plaisance ont bénéficié des services de la zone technique. 184 navires occupent un emplacement du port à sec.

Des recettes d'exploitation en hausse. L'ensemble des activités portuaires, davantage de prestations, une diversification des trafics à plus forte valeur ajoutée pour le commerce et la 3^{ème} rotation du Transmanche ont généré (à fin novembre) une hausse de +6,2% des recettes d'exploitation à hauteur de 8,3M€.

→ **Priorité aux investissements.** L'année 2018 sera marquée par la poursuite de l'effort financier engagé par le Syndicat Mixte et la mise en œuvre de nombreux investissements pour soutenir et structurer toutes les activités portuaires : sécurisation du site Transmanche ; travaux de confortement des quais et des ouvrages fixes ; rénovation des voiries ; carénage des portes de l'écluse Amiral Rolland ; extension des locaux de la gendarmerie maritime ; remplacement du ponton lourd du remorqueur ; mise en place de bornes d'avitaillement quai du Tonkin ; rénovation du ponton de la tour à glace ; renouvellement du système de distribution de carburant bassin Ango. Les études porteront sur la rénovation du pont Colbert avec l'automatisation du système hydraulique à eau douce ; la base de maintenance pour l'éolien en mer ; les aménagements urbains autour du port à sec pour l'installation de professionnels du nautisme...

→ **Sécurisation du site Transmanche :** participation financière de la Grande-Bretagne. Les travaux de sécurisation du site programmés en 2018 - renforcement des clôtures ; ajout d'un système de détection d'intrusion par caméra dôme et caméra thermique ; renforcement de l'éclairage ; mise en place d'un hangar d'inspection pour les poids-lourd -, feront l'objet d'une participation financière de la UK Border Force (Direction Générale de la police britannique de l'air et des frontières) à hauteur de 1M€. Le SMPD est le premier port à avoir contractualisé en Normandie avec l'UK Border Force sur un programme de travaux

→ **Droits de Port Transmanche :** le Syndicat Mixte du Port de Dieppe a décidé de moduler ses droits de port pour accompagner le développement de la liaison Transmanche Dieppe-Newhaven. La réduction des droits de port consentie par le Syndicat Mixte concerne les volumes à partir de la 3ème rotation, et permet néanmoins d'assurer un équilibre de financement du terminal Transmanche du port de Dieppe. Le coût estimé de cette mesure peut varier selon le trafic de 150 000 euros à 430 000 euros.

→ **Demande de subventions auprès du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche.** Les dossiers retenus pour être instruits concernent : L'aménagement des cases à marée et l'extension des modules froids ; l'installation de grues quais du Carénage, de la Cale et Gallieni ; la modernisation du système de vente informatisée en criée. Le coût des projets s'élève à 1 567 800 €. Le FEAMP s'engage à hauteur de 808 680 €. La participation financière de la Région Normandie s'élève à 269 500 €.

→ **Eolien en mer.** Considérant le futur Plan de Prévention des Risques d'Immersion et la demande d'EMDT de pouvoir exploiter la base de maintenance en tout temps, sans contrainte de marée, le Comité Syndical a décidé d'acter la poursuite des études pour l'implantation d'une base de maintenance dans l'avant-port dédiée au futur parc éolien offshore Dieppe/Le Tréport, sur le terre-plein existant et en concertation avec la SNC Graves de Mer.

Pour Hervé Morin président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe et de la Région Normandie : *« Le Port de Dieppe s'inscrit résolument dans une dynamique de développement des activités et de croissance bleue privilégiant partenariats et coopérations avec l'ensemble des ports normands. Avec le soutien des collectivités - au premier rang desquelles la Région -, des partenaires économiques et de l'Union Européenne, le Syndicat Mixte du Port de Dieppe met plus que jamais en avant son rôle majeur d'investisseur public au service d'une ambition portuaire régionale. »*